



Logements d'Insertion

20 rue de la Montagne Verte

67200 Strasbourg

Tel : 03 88 10 59 14

Mail : fsl@entraide-relais.fr

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

TERRITOIRE NORD – HORS EUROMETROPOLE

« Entraide Le Relais »

6 rue des Imprimeurs – 67200 STRASBOURG - Tél : 03.88.10.34.50 Fax : 03.88.30.41.89

e-mail : secretariat@entraide-relais.fr internet : www.entraide-relais.fr

Association inscrite au Registre des Associations au volume XXXVII n°107 – SIRET 319995320 00029 –
Code APE 8790B

Sommaire

1	Les logements d'insertion sur le territoire départemental hors EMS.....	2
1.1	Rappel des objectifs.....	2
2	Réalisation.....	2
2.1	Nombre de ménages accompagnés.....	2
2.2	Composition familiale	3
2.3	Situation au regard de l'emploi et des ressources	3
2.4	Orientation des ménages accompagnés	4
2.5	Les sorties des logements accompagnés	4
2.6	Durée moyenne d'occupation	6

1 Les logements d'insertion sur le territoire départemental hors EMS

1.1 Rappel des objectifs

L'objectif est de proposer à des familles en difficulté en raison de leurs fragilités sociales, économiques, locatives et/ou éducatives, un accompagnement social lié au logement temporaire dans un appartement, en tant qu'étape intermédiaire vers un logement autonome.

Les familles accueillies sont orientées par le SIAO. Elles ne nécessitent pas d'accompagnement « lourd » de type CHRS, mais un soutien pour l'accès à un logement autonome.

L'accompagnement social s'avèrera donc souple et adapté et devrait permettre une sécurisation tant pour les futurs locataires que pour les propriétaires.

Le passage en logement d'insertion permet à des ménages ayant été expulsés, sortants de structure, en séparation ou sans logement, d'assainir leur situation financière et locative avant d'être à nouveau locataires en titre dans le parc social ou privé.

2 Réalisation

2.1 Nombre de ménages accompagnés

Depuis 2020, nous étions passés de 2 à 3 logements d'insertion en gestion :

- 2 appartements à Wissembourg par Alsace Habitat (1T3 et 1T4)
- 1 appartement à Haguenau par Batigère (T1)

Cet aménagement nous permettait d'amortir les périodes de vacances entre locataires, afin de couvrir les 12 mois conventionnés.

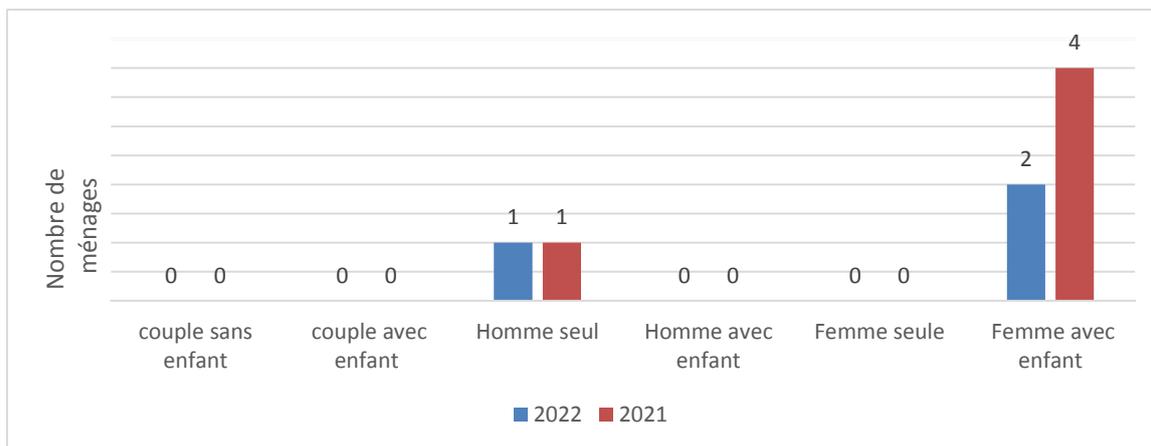
En 2022, l'appartement de Haguenau a directement été attribué au locataire, que nous avons accompagné depuis deux années dans ce même appartement. Par conséquent depuis juillet 2022, les deux logements d'insertion se trouvent à Wissembourg.

Nous prospectons avec les bailleurs sociaux de Haguenau pour obtenir un nouveau logement pour le dispositif mais ce territoire géographique reste très tendu ces derniers temps.

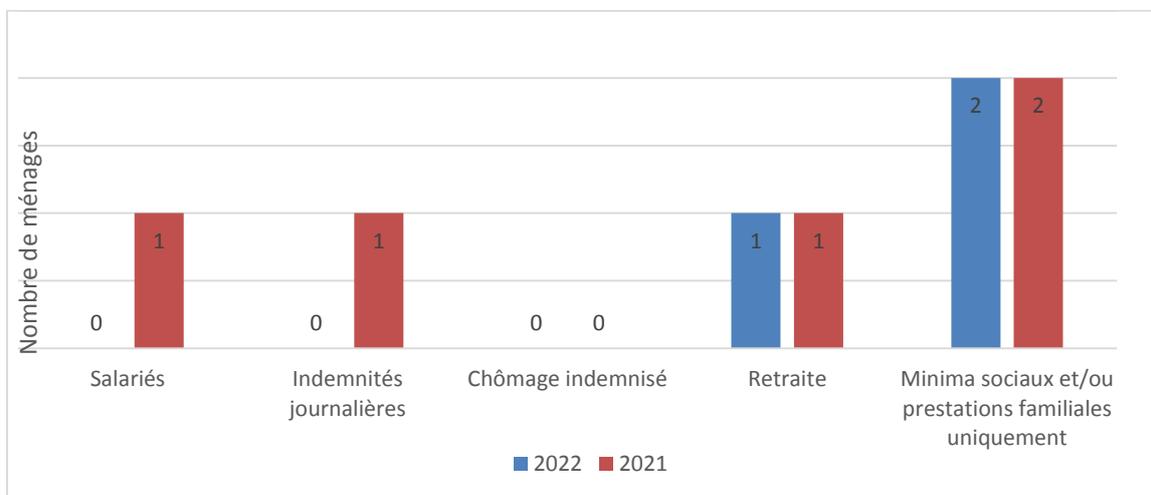
En 2022, nous avons combiné une période de vacance totale de 5 mois pour les 2 appartements de Wissembourg.

En 2022, l'association aura accompagné 3 ménages sur le secteur Nord Alsace.

2.2 Composition familiale



2.3 Situation au regard de l'emploi et des ressources



Les 3 ménages accompagnés ont payé leur loyer et aucune mise en jeu du cautionnement FSL n'a été sollicitée en 2022.

Remarque : Pour la plupart des situations, il existe un cumul de problématiques : insertion professionnelle, santé, financière, insécurité liée à un ex-conjoint menaçant... D'où l'importance d'une bonne collaboration avec la polyvalence de secteur et les partenaires associatifs.

2.4 Orientation des ménages accompagnés

Le SIAO reste l'organe orienteur. Cependant, nous constatons que peu de candidats sont demandeurs pour ce territoire, ainsi l'association communique auprès des intervenants du secteur qui sont alors amenés à renseigner un SI-SIAO.

Nous observons que pour des situations de mises à l'abri, d'insécurité financière et/ou locatives, les ménages abandonnent leur premier souhait de relogement géographique, pour accepter une place en logement d'insertion à Wissembourg.

Effectivement, les familles intègrent parfois un logement à Wissembourg même si cela ne semble pas leur convenir en premier lieu, car elles préfèrent souvent se rapprocher des grandes agglomérations. Leur situation d'urgence leur fait alors prioriser la sécurité d'un logement plutôt que sa localisation. Le soutien d'un travailleur social orienteur et les rendez-vous de pré-admissions, sont deux éléments qui viennent conforter les familles dans leur choix et effacer les idées reçues sur cette localisation 'non priorisée'.

En 2022, nous n'avons programmé aucune nouvelle entrée en logement d'insertion, malgré le fait que les 2 appartements de Wissembourg avaient été libérés courant du mois d'octobre. Les candidats sont peu nombreux pour une installation, même temporaire, dans le nord Alsace, s'ils ne sont pas eux-mêmes du secteur.

Des familles peuvent être dans le besoin mais ne souhaitent pas la contrainte de devoir déménager une seconde fois à l'issue de ce passage en logement d'insertion. Elles cherchent à s'établir définitivement.

Nous pourrions envisager de rediscuter de la possibilité de glisser le bail, avec le bailleur du secteur puisque depuis la fusion de celui-ci ces projets avaient avorté. Effectivement, ces trois dernières années, nous n'avons pu mettre en place des conventions de baux glissants, ce qui permet aux familles de conserver le même logement dans lequel elles sont accompagnées. Le travail partenarial ayant repris, de nouvelles discussions sur le sujet pourraient nous permettre de ré-enclencher ce type fonctionnement.

2.5 Les sorties des logements accompagnés

Pour l'année 2022, trois ménages accompagnés en LI ont quitté le dispositif en cours d'année. Pour rappel, en 2021, une sortie en LI et un glissement de bail.

Tout d'abord, Monsieur T, qui après 22 mois de présence dans le logement d'insertion de Haguenau, a obtenu l'attribution en direct de ce logement par le bailleur social, Batigère. La sécurisation d'une mesure de protection et le bon paiement des loyers de Monsieur a permis à l'association de soutenir la demande de logement de Monsieur T pour cette

attribution. Un projet de relogement avait été travaillé pendant une longue période avec Monsieur T, qui souhaitait quitter la ville et retourner à la campagne. Cependant, Monsieur a progressivement pris conscience de sa situation locative et s'est rendu à l'évidence que de rester dans ce logement serait la meilleure solution pour lui. Il a repéré les divers avantages, notamment en étant une personne âgée en plein centre-ville de Haguenau, et mesuré que les autres propositions restaient moins intéressantes au regard de celle-ci. Depuis près de deux ans, il avait tissé un réseau social, aussi bien auprès du voisinage, que dans les commerces de proximité où il avait maintenant toutes ses habitudes et ses repères. Devoir tout reconstruire dans un nouvel environnement semblait alors trop contraignant pour cette personne de 70 ans. En juillet 2022, il a signé le bail à son nom.

Nous avons accueilli Mme D avec ses 2 enfants de 2 et 1 an, pendant 12 mois dans le F3 de Wissembourg. Jeune femme victime de violence, elle était retournée vivre chez ses parents mais quatre générations s'y côtoyaient, dans un appartement alors trop exigu pour tous. L'entrée en logement d'insertion en octobre 2021 permettait ainsi à Mme D d'avoir un lieu de vie pour elle et ses fils. L'accompagnement était un soutien essentiel pour guider Mme dans l'apprentissage de cette vie autonome. Mme D était une jeune femme fragilisée dont le besoin de gagner en maturité était à soutenir. De l'accompagnement social, financier, éducatif auprès de ses fils, à la gestion du lieu dans l'hygiène et le quotidien, l'ensemble de ces dimensions ont pu être travaillées avec Mme D. Un travail partenarial a été déployé pour la soutenir dans ces différents projets avec le référent en lien avec le logement d'insertion ainsi que le mandataire judiciaire avec la MJAGBF, la TISF et l'éducatrice de la protection de l'enfant ainsi que la puéricultrice. Le travail de relogement a pu s'enclencher après une première phase d'accompagnements partagés et enclenchés. Mme D souhaitait être relogée à Strasbourg pour être au plus proche des commodités et s'éloigner des mauvais souvenirs vécus à Wissembourg. Une demande d'ACD a rapidement été validée. Mme D a intégré un logement social au Neudorf, proposé par OPHEA, seulement douze mois après son entrée en logement d'insertion.

Enfin, nous avons accueillis Madame M, dans le logement 4 pièces de Wissembourg, avec ses 2 enfants de 8 et 3 ans. Mme habitait précédemment à Dalhuden avec le père des enfants et ils étaient tous trois victimes de violences. Intégrer ce logement, même à Wissembourg loin de tous leurs repères, a été une opportunité que Mme a rapidement saisie car la situation était invivable. La famille est arrivée fin février 2021 et elle a eu besoin d'une phase d'adaptation et de récupération. L'environnement paisible et l'école ont permis aux enfants de se sentir rapidement mieux. Mme M, fragilisée, en grande perte de confiance, livrée à elle-même, a eu besoin de plus de temps. L'accompagnement social

induit par le logement d'insertion semble avoir été un soutien fort et une relation de confiance s'est immédiatement établie. En plus du logement sécurisant les accueillant, le soutien du secteur, au niveau social, de la protection de l'enfance et psychologique, ont permis à Mme d'être épaulée et de se reconstruire progressivement.

Le travail de relogement n'a pu s'entreprendre que début 2022, le temps de permettre à Mme M de travailler d'autres priorités et de sécuriser la situation. Mme avait dès le départ annoncer vouloir vivre à Strasbourg, mais cette expérience de vie à Wissembourg l'a fait changer d'avis. En effet, Mme M a rapidement observé le bien fait de ce déménagement et de ce nouvel environnement sur la santé mentale et physique de ses enfants. Aussi, elle ne souhaitait pas, une nouvelle fois, perturber leur vie en changeant de lieu de vie. Ainsi, nous avons travaillé un relogement avec Alsace Habitat, seul bailleur social présent à Wissembourg. Malgré des disponibilités de logements sur le secteur, la complexité administrative pour la complétude du dossier a fait retarder toute attribution de logement. Mme devait fournir un jugement pour la garde des enfants ou une attestation du père. Après concertation avec le bailleur, Mme M a pu passer en commission en aout 2022 et obtenir le logement pour le mois d'octobre 2022. Mme M sera restée 22 mois dans le logement d'insertion et s'est installée dans l'appartement en-dessous de celui qu'elle a précédemment occupé. Une parfaite attribution pour elle, qui lui a permis d'optimiser la gestion et coût de son déménagement mais aussi, le plus important, de conserver tous ses repères et liens créés depuis près de 2 ans, en restant dans le même quartier.

2.6 Durée moyenne d'occupation

- 18 mois en LI

Avec ces 3 sorties prises en compte pour l'année 2022, nous comptabilisons 18 mois de présence en moyenne pour les familles en logement d'insertion. Cette moyenne est objectivement représentative d'un travail comprenant plusieurs phases. Tout d'abord, une première phase d'installation, d'adaptation et de stabilisation de la famille. Ensuite, une phase où le travail de relogement peut réellement s'enclencher, avec la prise en compte des délais d'attribution, toujours très aléatoires en fonction des disponibilités du terrain mais aussi avec des délais à prendre en compte pour la constitution d'un dossier complet, où les justificatifs administratifs demandés sont plus importants et excessifs.